

3] Actions d'accompagnement vers et dans l'emploi

Épilepsie et travail

Prescripteurs :

CAP EMPLOI Rhône,
Missions Locales,
Dispositif de Maintien,
Orientation préconisée par
l'équipe pluridisciplinaire
de l'Hôpital de Lyon-Sud

Réseaux mobilisés :

Médecins neurologues,
Médecins du travail, ANPE,
CDAPH, CAP EMPLOI Rhône,
Missions Locales,
organismes divers
(CCAS, MDR, CMP...)

Opérateurs :

OREA

Contacts :

Valérie PETIT,
Responsable action
ou Antoine BOHY, Directeur

★ Public concerné

Bénéficiaires de l'article L.323.3 du Code du Travail, souffrant d'épilepsie et en situation de recherche d'emploi ou en situation de maintien dans l'emploi.

★ Objectif

Favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes par un accompagnement personnalisé et adapté à la spécificité du handicap.

★ Contenu

L'action s'organise autour de 4 étapes :

Prestation 1 : analyse approfondie de la demande : consultation, diagnostic et orientation.

Prestation 2 et 3 : constitue l'accompagnement renforcé qui se déroule en deux phases:

- L'évaluation des capacités fonctionnelles de la personne.
- L'appui à l'élaboration ou à la validation du projet professionnel, le suivi du parcours.

Prestation 4 : Appui et conseil à l'entreprise dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi.

★ Volume de prestations

Environ 200 places.

★ Autres précisions

- Un chargé d'accompagnement d'OREA est désigné comme référent pour chacun des bénéficiaires.
- Le suivi se fait lors d'entretien individuel, d'étapes de formations, emplois et la proposition d'ateliers collectifs.